

Cet état fait voir qu'il y a environ de complétés 527 ½ milles de voies ferrées qui ont été dotées par le gouvernement. Ces 527 ½ milles sont en opération dans les différents comtés qu'ils traversent. Il reste environ 300 milles de chemins à construire dont partie complétée et qui ont droit à des subsides du gouvernement en vertu des lois adoptées par la Législature. Ces chemins construits et en partie construits doivent avoir coûté environ \$14,000 à \$18,000 par mille pour les travaux de construction, matériel roulant, etc., de sorte qu'en fait, le gouvernement n'a fourni réellement qu'une bien faible proportion du coût de ces chemins. Nous avons ensuite la voie ferrée du gouvernement et les embranchements qui ont coûté à la province environ \$12,000,000. Ces chemins sont presque complétés. Le principal tronc entre Québec et Montréal a une longueur de 170 milles et de la jonction de St-Martin à Aylmer 113 milles, l'embranchement des Piles et celui de St-Jérôme, donnent un total de 330 milles. En dix ans, il a été construit en tout 857 milles de voies ferrées, plus ou moins, avec gares, voies d'évitement, matériel roulant, usines, etc. Lors de l'union, si quelqu'un avait prédit qu'une telle longueur de voies ferrées serait construite pendant cet espace de temps, il aurait été considéré digne d'être admis, pensionnaire dans un asile d'aliénés. Mais les chemins de fer sont là pour preuve de ce qui a été accompli, ce sont des faits évidents, palpables, que personne ne peut nier.

CONCLUSION.

Maintenant, M. le président, j'ai presque terminé mes remarques. Je n'ai pas employé un langage ampoulé, ni ai-je tenté de faire paraître les choses autrement qu'elles ne le sont réellement. J'ai dit ce que je crois être la vérité sur notre position; je n'avais rien à cacher, à pallier ou à garder dans le silence; et bien qu'il y ait plusieurs points de détails que je n'ai pas eu le temps de mentionner, j'espère avoir été suffisamment clair dans mes remarques, pour que les honorables membres de cette chambre se rendent bien compte de notre véritable position. Il appartient à la Chambre d'approuver ou de condamner ce qui a été fait jusqu'à aujourd'hui et décider la ligne de conduite devra être suivie à l'avenir.

J'ai lieu de croire que, bien que nous pourrions avoir quelque difficulté pendant quelques années à ramener le chiffre de la dépense à celui des recettes, pour des raisons se rapportant à la dépense faite pour les chemins de fer dont j'ai déjà parlé, il n'y a pas, malgré cela, raison de craindre ni de s'alarmer au sujet de l'état financier de la province. Notre actif est d'une grande valeur et il en acquiert constamment si le gouvernement résiste fermement à toute pression qui pourrait être faite pour augmenter la dette consolidée, s'il apporte le soin nécessaire dans la